



CHAMPVANS Infos

N° 295
Printemps 2021



Agir pour la sécurité routière !



Histoire & Patrimoine

*Saint-Gengoult
patron de la paroisse*

Page 6

Dossier

**Lutter contre
l'insécurité routière**

Pages 8 et 9

PROJET

La maison médicale

Page 10 & 11

Infos pratiques

Etat civil

Nos joies

- Arthur DURY né à Dole le 12 janvier 2021
- Chloé GARNIER née à Dole le 26 janvier 2021
- Théo CHARPIOT né à Dole le 04 février 2021
- Alicia FRANON née à Dole le 14 février 2021
- Astré HELOISE né à Dijon le 25 février 2021

Nos félicitations

- Laurie SEGUIN et Youva REGOULI
le 13 mars 2021

Nos peines

- Mireille QUOY née RIGOGNE
décédée le 24 décembre 2020 à Besançon
- Serge MARCIAT décédé le 29 décembre 2020 à Dole
- Jean ZANELLA décédé le 13 janvier 2021 à Dole
- Arlette DORNIER née LEMIEUX
décédée le 05 février 2021 à Dole
- Anne-Marie DUCORDEAUX née COINE
décédée le 08 février 2021 à Fouchersans
- Charles CELLIER décédé le 26 février 2021 à Dijon
- André CLERGUE décédé le 02 mars 2021 à Dole
- Thérèse MICHAUD née COINE
décédée le 16 mars 2021 à Dole

Recensement

Les jeunes garçons et filles **nés en 2005** doivent se présenter à partir de leur **anniversaire** au secrétariat de Mairie pour y être recensés, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. Une attestation de recensement - indispensable pour toutes les inscriptions aux examens scolaires, concours administratifs ou au code de la route - leur sera délivrée.

Le recensement amène à effectuer la **Journée Défense Citoyenneté (JDC)** obligatoire pour toute inscription aux examens et concours.

Durant cette période de restrictions sanitaires, les JDC s'effectuent en ligne. Une fois le recensement effectué à 16 ans, le jeune doit créer son compte sur www.majdc.fr. Il sera alors convoqué à la JDC à ses 17 ans. Une fois la convocation reçue, il pourra se connecter à son compte et effectuer sa JDC en ligne.

2



Nouveaux horaires d'accueil du public en mairie à compter du 1^{er} avril 2021

Voir au bas de la page 3

Collecte des déchets

Bacs gris
A sortir tous les jeudis soirs

Bacs jaunes
A sortir les jeudis soirs des semaines **impaires**

La collecte est décalée de 24h
lors de la présence d'un jour férié dans la semaine.



Afin de libérer le domaine public, il est impératif de rentrer vos bacs dès qu'ils ont été vidés !

Bacs à verre et bacs à papier
parking du cimetière ■
place du champ de fête (rue de Miarle) ■
parking du stade ■
ateliers municipaux (29 rue de Dole) ■
à proximité du quai à déchets verts (ex gare) ■

Conteneur textile ■
ateliers municipaux



Horaires déchèteries du Grand Dole - été 2021

Du lundi au samedi - du 22/03 au 09/10

Dole : 09H00/11H45 et 14H00/17H30

Brevans : 08H30/11H45 et 13H30/17H30

Tavaux* : 08H30/11H45 et 13H30/17H30

(*Tavaux fermé le lundi matin en été et hiver)



Votre composteur à 7,50 €

Réservez votre composteur auprès de la mairie et payez-le à moitié prix. En provenance du SICTOM de Dole, ils sont financés à 50% par la mairie soit un coût de 7,50 € au lieu de 15 €. Ils sont à récupérer aux ateliers municipaux sur simple RDV.

Composter, c'est réduire le volume des ordures ménagères qui sont transportées puis incinérées à Lons-le-Saunier, et produire gratuitement un engrais naturel pour ses propres besoins.

Champvans Infos

Trimestriel d'information municipale de la mairie de Champvans

Directeur de la publication : Dominique MICHAUD

Rédacteur en chef : Bruno DUPUIS

Conception, Rédaction & Crédits photos : Mairie de Champvans
Impression David Graphic : 800 ex. / Dépôt légal : 11/12/1989



Notre plan d'aménagement forestier réalisé en 2001 arrive à échéance. Sa révision débute, les études sont menées par l'ONF en collaboration avec la commission. Ce document de gestion définit pour les 20 ans à venir la manière dont nous allons gérer cette richesse transmise par les générations précédentes. Un équilibre est à trouver entre la production de bois d'œuvre, le rôle écologique et social de nos 739 ha de boisement.

L'aménagement de 1966 favorisait la monoculture sur de grandes parcelles. Celui de 2001 amorçait un changement d'orientation en diversifiant les essences. L'enjeu de l'étude actuelle est, pour la première fois, différent. Les changements climatiques nous obligent à nous

interroger sur le choix des essences à planter mais aussi sur le type de régénération et sur la méthode d'exploitation. Il n'est plus question de planter des champs d'arbres mais d'améliorer la biodiversité indispensable à une bonne santé de l'écosystème forestier face à des changements climatiques dont nous ne connaissons pas encore les conséquences.

Le prochain plan va couvrir une courte période sylvicole de 20 ans. Pour qu'un chêne arrive à maturité il faut plus d'un siècle... Cette différence entre notre vision courttermiste et la vie des arbres rend l'exercice difficile.

Le projet de maison médicale

L'accord avec les professionnels de santé sur le montant des loyers de notre future maison médicale est une étape importante qui vient d'être franchie. Elle a déclenché le processus de recrutement de l'architecte qui sera chargé de concevoir et de réaliser un bâtiment parfaitement adapté à sa fonction. Une consultation est également en cours pour l'étude des aménagements de l'ensemble de ce nouveau quartier. Le

pôle médical en est la première phase.

Grace aux docteurs HARANT, JACQUEY, DECLIPEUR et aux infirmières mesdames PUTAUX-GUIOT et GIBEY, 48 patients de nos médecins ont pu bénéficier du vaccin dans le "mini centre" installé salle des fêtes. Merci à eux pour leur implication ! D'autres séances seront programmées en fonction de l'approvisionnement. Cette action collective est de bon augure pour la future collaboration étroite au sein du pôle santé...

Retrouver une vie normale

La vaccination est un axe essentiel de la lutte contre la pandémie. Elle permet de réduire significativement les formes graves et la mortalité due au virus. Couplé avec les gestes barrières, le vaccin contribue à maîtriser l'impact de l'épidémie sur le long terme et favorise un retour vers notre vie d'avant !

Dominique MICHAUD

Maire & 1^{er} Vice-président du Grand Dole



Les élections départementales et régionales devraient avoir lieu **les dimanches 13 juin et 20 juin 2021**.

La date limite des inscriptions sur la liste électorale de la commune est fixée au **vendredi 07 mai 2021**.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} janvier et la date des élections **sont inscrits d'office sauf s'ils n'habitaient pas la commune l'année de leur 16 ans**. Dans ce cas, ils doivent venir s'inscrire de manière volontaire pour pouvoir voter.

Elections 2021

Procurations dématérialisées

Depuis le 6 avril, ceux qui le souhaitent peuvent faire leur demande de procuration depuis un ordinateur ou un smartphone, en se connectant sur le site maprocuration.gouv.fr. Une fois authentifié, l'électeur indique sa commune, l'identité de la personne désignée (*obligatoirement inscrite dans la même commune*), et précise l'élection et le tour de scrutin concerné. Le mandant recevra un numéro de dossier, qu'il devra présenter à la gendarmerie avec une pièce d'identité. Après vérification, la demande sera transférée, de façon dématérialisée, vers la commune d'inscription de l'électeur. La mairie procèdera aux vérifications d'usage (*inscription du mandant et du mandataire, respect du plafond de procurations qui sera de deux pour ces élections départementales et régionales*) et validera la demande. Le mandant sera informé par message électronique.

Un décret vient de supprimer toute condition au vote par procuration. Il n'est donc plus besoin de justifier d'une maladie, d'un handicap, d'un déplacement, etc...

Travaux

■ Démoussage des bâtiments communaux



Au cours du mois de mars, lors d'une météo clémente, les employés municipaux ont entrepris une opération de démoussage et nettoyage des toitures et façades de l'ensemble des bâtiments communaux.

Une action nécessaire, réalisée avec toutes les mesures de sécurité, permettant de prévenir d'éventuelles futures obturations de chéneaux.



■ Intervention sur collecteur d'assainissement



Des travaux ont été réalisés sur la voirie au niveau de la Rue de Damparis afin de changer un tampon de collecteur d'assainissement.

Une intervention plus complexe que prévue eu égard à

l'état du béton. L'entreprise Laporte intervenait pour le Grand Dole qui est compétent en matière d'assainissement.

■ Dispositif de franchissement des routes pour les amphibiens



Le 12 février, un groupe de 13 volontaires bénévoles de Damparis s'est mobilisé pour venir en aide aux amphibiens. Des bâches de guidage ont été installées de part et d'autre de buses passant sous la route entre Damparis et Champvans. L'objectif est de contraindre les amphibiens à passer sous la route, et éviter ainsi qu'ils ne se fassent écraser en grand nombre

■ Entretien de la salle des fêtes



Les agents du service technique ont profité de l'actuelle inutilisation forcée de la salle des fêtes pour effectuer des travaux de rafraîchissement de peinture. Une opération difficile à mener en année normale tant le temps d'occupation est important. Après 22 années d'utilisation intensive, il a été constaté qu'elle avait finalement plutôt bien vieilli. De son côté, les agents ont démontré une fois de plus leur polyvalence.

lorsqu'ils migrent de leur zone d'hivernage à leur zone de reproduction entre février et avril.

Une action organisée par Dole Environnement et financée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

■ Embellissement



A l'approche du printemps, des travaux d'embellissement ont été menés par nos employés municipaux. Au lavoir, ils ont procédé à l'arrachage de la haie de *Saule caprea* qui séchait.

Cela a permis d'effectuer de nouvelles plantations, ainsi que dans l'îlot central du parking de la salle des fêtes.

■ Arboretum

Une réflexion est en cours pour restaurer la signalétique de l'arboretum et apporter quelques aménagements supplémentaires dans ce lieu très fréquenté sur notre mont. Au préalable il était nécessaire d'identifier les végétaux et contrôler la signalétique déjà en place. Pour cela nous avons fait appel aux experts locaux. Merci à Sylvie, Raymond et aux Eric (*Grand Dole et adjoint*).



■ Réseaux de chauffage

A la demande de la commune, l'entreprise *EDetect* est intervenue au cours du mois de mars afin de réaliser des sondages et des repérages des réseaux souterrains de chauffage.



■ Sécurisation des lignes Haute Tension



Une opération de nettoyage de grande envergure s'est déroulée sur la parcelle du verger "Maurice Coine". Dans un premier temps certains arbres situés sous les lignes électriques ont été abattus par les agents de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité haute tension.

Puis les agents de la commune ont procédé à l'élagage du pourtour du verger afin de permettre une meilleure croissance en apportant plus de lumière.

La LPO et l'association des croqueurs de pommes nous accompagnent dans cette opération.

■ Incendie du Datacenter de Strasbourg



Effet papillon ou comment un Datacenter qui brûle à Strasbourg impacte notre Commune...

Suite à l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 10 au 11 mars au Datacenter OVH de Strasbourg, le site Internet de la commune - comme de nombreux autres sites sur tout le territoire - a été indisponible durant plusieurs jours. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ses conséquences contre lesquelles nous restons impuissants.

Histoire & Patrimoine

Saint Gengoult : Saint patron de la paroisse

Saint Gengoult



Né près de Langres en 702, d'une famille de riches propriétaires terriens, il eut dès sa jeunesse, la réputation d'être un homme très pieux. Il aurait aimé consacrer sa vie à la religion, mais ses parents voulurent en faire un militaire et le marier... pour son plus grand malheur ! Gangolf se maria vers l'âge de 20 ans avec une jeune femme de haute lignée, Ganéa. Autant Gangolf était honnête, généreux et charitable autant Ganéa était frivole, impudique et volage... Malgré la patience et l'affection de son mari, celle-ci ne voulut rien changer à sa conduite. Et c'est dans un ermitage près d'Avallon où il s'était retiré pour « oublier » son infortune conjugale, que l'amant de sa femme est venu le surprendre et le tuer d'un coup d'épée. Il mourut le 11 mai de l'an 760.

Dès sa mort, Saint Gangolf fut vénéré. Gérard, évêque de Toul confisqua vers 970 une partie de ses reliques pour fonder une église et un cloître à Toul.

Saint Gengoult est invoqué dans les situations conjugales difficiles. Il est en effet le patron des maris trompés.

■ Pourquoi un saint patron ?

Cette habitude remonte au Moyen Age (*fin V° / fin XV°*). A l'époque, tout le monde croyait en un Dieu créateur et père, et en une vie éternelle auprès de lui, après la mort. L'incroyance ou l'athéisme étaient quasi inexistantes.

Les saints étaient des femmes ou des hommes qui durant leur vie avaient été au service de Dieu et de leurs proches de manière exemplaire. Du ciel, ils continuaient à protéger celles et ceux encore sur terre. Ainsi, chaque personne par le prénom qu'elle recevait, chaque village, chaque église, chaque métier ou activité (...) étaient placés sous la protection d'un saint patron, censé les prémunir contre l'adversité et toutes les calamités qui pouvaient s'abattre sur le genre humain et les biens de la terre.



■ Pourquoi le choix de Saint Gengoult ?

Difficile de savoir pourquoi les anciens de Champvans ont fait ce choix. Au Moyen Age, sous le règne des seigneurs, les paysans et les serfs étaient souvent contraints par leur maître d'aller guerroyer contre un autre seigneur ou pour le roi. Est-ce que par ce choix ils laissaient femmes et enfants sous la protection de Saint Gengoult qui devait veiller durant l'absence du mari sur la vertu et la fidélité des femmes restées au village ?...

■ Saint Gengoult à Champvans :

Une église, une fontaine et une impasse.

Le saint patron se retrouve en trois lieux de Champvans. Le monument qui abrite

la fontaine et sa statue fut érigé en 1682. C'est un dôme en pierre de taille, à base carrée de 3 mètres de côté, surmonté d'une croix.

Le saint en pierre est représenté en costume militaire, casque et haume à ses pieds.

L'impasse Saint Gengoult est située à gauche de la fontaine du même nom. L'existence d'une église à Champvans est attestée depuis 868. Au cours des siècles elle a connu de nombreuses transformations notamment en 1450, 1752 et 1814. En 1956, un rapport d'expert signale que la démolition du clocher s'impose pour éviter un drame. En 1957, le conseil municipal délibère pour 2 millions de francs de l'époque de travaux consistant à la démolition du clocher menaçant et la construction d'une nouvelle flèche de 9 mètres. Ceux-ci furent réalisés par Monsieur REVY entrepreneur de Dole, compagnon du bâtiment et spécialiste de la réfection des clochers.



La fête du village

Le 11 mai, jour du décès du saint patron fut durant longtemps la date de la fête de Champvans. C'était un événement très attendu par tous et l'occasion de se retrouver en famille et entre amis.

Santé

Point de situation selon
l'état des connaissances
à la date du 28 mars 2021



Stratégie vaccinale contre la Covid-19

par les docteurs Elise HARANT et Arnaud JACQUEY

Quels vaccins ?

Trois vaccins possèdent une autorisation de mise sur le marché actuellement :

● PFIZER, MODERNA (vaccins à ARN messenger)

Ils se réalisent au centre vaccinal du manège de Brack à Dole, sur RDV par téléphone (03.84.86.86.00) ou internet (doctolib.fr ou santé.fr).

Deux injections sont nécessaires, à 21 jours d'intervalle pour PFIZER et à au moins 28 jours pour MODERNA.

● ASTRAZENECA (vaccin à vecteur viral non répliquatif).

Il est réalisé par les professionnels de santé de Champvans, médecins et infirmières, à la salle des fêtes.

Pour vous inscrire, il suffit de nous le signaler lors d'une consultation, de nous laisser un message sur Ubiclic.fr ou de nous déposer une lettre dans notre boîte. Nous vous convoquerons dès qu'une dose sera disponible. Deux injections sont nécessaires, mais avec un intervalle de 12 semaines entre les 2 doses.

NB : ce vaccin a fait l'objet d'une suspension par précaution par différents pays européens, quelques jours, avant d'être ré-autorisé en France. Il a été signalé quelques cas rares de troubles de la coagulation (env. 1/150.000), finalement associés à ce vaccin. Les autorités de sécurité soulignent que la balance bénéfice/risque reste largement favorable.

Pour qui ? Comment ?

● Patient à très haut risque :

Cancer en cours de traitement par chimiothérapie / Insuffisance rénale chronique sévère ou dialysé / Transplanté d'organe solide ou allogreffé / Au moins deux insuffisances sévères d'organe / Trisomie 21 / Certaines pathologies particulièrement rares (mucoviscidose,...)

● Patient à risque de forme grave :

(souffrant au moins d'une maladie suivante) :

Pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral, infarctus, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque,...) / Pathologies respiratoires chroniques (bronchite chronique, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil,...) / Diabète / Insuffisance rénale chronique dialysée / Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30 / Cancer ou hémopathie maligne actif < 3 ans / Cirrhose / Immunodépression ou antécédent d'ablation de rate / Pathologies neurologiques (sclérose en plaques, Parkinson, paralysie...).

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je ne suis pas encore concerné	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓ → Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ → En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 74 ans inclus	Sans problème de santé	Je ne suis pas encore concerné	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓ → Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ✓ → Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ → En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ✓ → En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ → Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement	✓ → Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ → Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	✓ → En centre de vaccination

Quels cas particuliers ?

Patient ayant déjà été infecté par la Covid 19 (avec test PCR OU sérologie OU test antigénique positifs) : une seule injection du vaccin sera réalisée, au moins 3 mois après la Covid, peu importe l'ancienneté de l'infection. Seuls les patients immunodéprimés nécessiteront deux injections dans cette situation.

Patient ayant des antécédents d'allergie grave (choc anaphylactique, œdème de Quincke) : nécessité de consultation d'un allergologue avant la vaccination.

Quelle efficacité ?

Les vaccins PFIZER et MODERNA ont une efficacité de **95%** sur la réduction du nombre de cas de la Covid.

L'AstraZeneca a une efficacité de **56 à 75%** sur la réduction du nombre de cas de la Covid-19 symptomatiques.

Quels effets secondaires ?

Pour les 3 vaccins, les plus fréquents sont : rougeur et douleur au point d'injection, fièvre, courbatures, céphalées. Ces effets durent environ 48H00 et cèdent sous paracétamol. Une réaction allergique grave peut survenir dans les suites immédiates de l'injection, de manière exceptionnelle, mais qui justifie de rester sous surveillance médicale 15 minutes.

Prise de Rendez vous au cabinet médical :

Le secrétariat téléphonique étant fréquemment saturé, merci de prendre rendez-vous via le site internet www.ubiclic.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



La vitesse excessive dans la traversée de notre commune est un problème récurrent et ancien. Qu'il s'agisse d'habitants de la commune ou d'automobilistes extérieurs qui la traversent, l'expérience a démontré que le civisme de certains est malheureusement inexistant sur ce sujet.



L'étude des comportements démontre même parfois la totale irresponsabilité de quelques-uns pouvant générer une légitime crainte parmi les riverains de certains secteurs. Comme bien des communes, Champvans compte beaucoup de piétons, à mobilité réduite ou âgés, des amateurs de randonnées cyclistes et des scolaires qui chaque jour utilisent les ramassages scolaires.

Aussi, l'équipe municipale - pleinement consciente de ce sujet - a pris la décision de réaliser plusieurs aménagements afin d'accroître la sécurité de tous.

Malheureusement, ces derniers resteront inefficaces si le comportement d'une minorité persiste dans leur refus de comprendre que la voie publique est un espace partagé et que le code de la route impose des règles très précises en terme de circulation en agglomération.

RUE GILBERT LANOUZIERE

La RD6, reliant Dole à la Côte d'Or, est un axe Est-Ouest important qui coupe la commune en deux et qui connaît un trafic routier conséquent. Elle est également empruntée par de nombreux deux roues, motorisés ou non. Malgré la réalisation récente de deux chicanes au milieu de la rue Gilbert Lanouzière et la présence d'un feu tricolore à proximité de la mairie, nous constatons encore des excès de vitesse quotidiens, parfois conséquents. Prochainement, un coussin berlinois va être installé pour imposer à tous le respect d'une vitesse adaptée et permettant de sécuriser le passage piéton.



Pour l'année 2020, la gendarmerie du Jura a enregistré : 5070 excès de vitesse, 1400 conduites addictives, 98 accidents, faisant 14 tués et 143 blessés, 493 défauts de permis, 1980 téléphones au volant et 835 fautes de priorité.



Dispositif de ralentisseur
type coussin berlinois



RUE DE MONNIERES

La rue de Monnières est aussi un secteur où les limitations de vitesse sont régulièrement peu ou pas respectées. Des comportements d'autant plus dangereux que cette voie est très souvent empruntée pour des randonnées pédestres, des VTTistes et autres joggeurs. De récentes constructions ont augmenté le nombre d'habitants le long de cette route. Pour cette raison, un ralentisseur type "coussin berlinois" va y être prochainement installé.

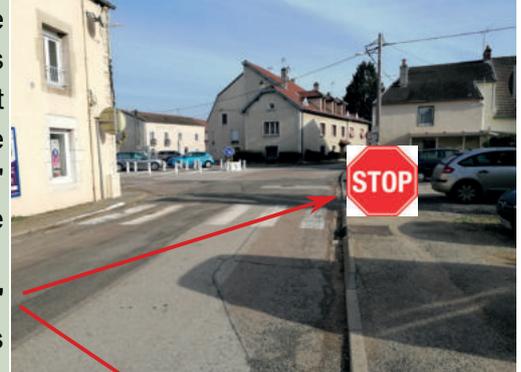
PLACE DU 1ER MAI

La place du 1^{er} mai - au coeur du village et à proximité de différents commerces - est aussi un secteur où règne parfois une certaine anarchie routière. Une situation d'autant plus alarmante avec la présence d'enseignes et d'arrêt de bus scolaires. Le non respect des sens de circulation, des stationnements en double-file ou sur les zébras, la violation des priorités et des "cédez-le-passage", les vitesses excessives.... Tous les ingrédients sont réunis pour créer un climat anxiogène et un environnement accidentogène.



Il a été décidé d'un réaménagement provisoire de ce secteur avec l'installation de quilles afin d'empêcher le stationnement sur les zébras (interdit) ce qui permet aussi une amélioration de la visibilité générale et une meilleure appréhension du sens de circulation.

Afin de sécuriser l'arrivée sur la Place du 1er mai, des panneaux "Stop" vont remplacer la règle de l'actuelle "priorité à droite" prévalant en l'absence de signalétique. Ainsi, les deux "stop" imagés sur les photos obligeront les usagers provenant de la rue de la République et ceux arrivant par la rue de Foucherans à s'arrêter et donner ainsi la priorité à ceux qui emprunteront cette Place du 1^{er} mai en provenance de la rue André Gleitz.



RUE DE FOUCHERANS

Chaque jour, nous ne pouvons que constater sur la route de Foucherans des vitesses excessives et bien souvent un total non-respect des "cédez-le-passage" situés à hauteur de l'intersection avec le chemin Pierre Caille.

Aussi, la signalétique verticale sera modifiée. Les actuels panneaux vont être remplacés par des panneaux "stop".

En parallèle, des contrôles réguliers de gendarmerie seront organisés afin de veiller au parfait respect de cette modification d'intersection.



A l'intersection de la rue de Foucherans et du chemin Pierre Caille, des panneaux "stop" vont remplacer les actuels panneaux de "cédez-le-passage"

RAPPEL DES SANCTIONS

Ne pas respecter l'arrêt à un panneau stop entraîne une amende de 135 € et le retrait de 4 points sur le permis

En agglomération, sauf indication contraire, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h (décret du 29/11/1990)

Excès de vitesse en km/h	Nb de points retirés	Amende en euros
Inférieure à 20	1	135
Entre 20 et 30	2	135
Entre 30 et 40	3	135
Entre 40 et 50	4	135
Supérieur à 50	6	1.500

Le projet de Maison médicale



■ Pourquoi créer une maison médicale ?

Le sujet a été évoqué dès 2014 lors d'une rencontre avec le Docteur JACQUEY avant qu'il ne devienne le successeur du Dr. PELZ-FERRY.

Nous avons à cette époque confié la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SOCAD pour l'élaboration d'un programme dans le but de construire un immeuble à vocation médicale.

Le cabinet laissé par le Dr PELZ-FERRY ne permettant d'accueillir qu'un seul médecin, nous avons exploré plusieurs possibilités pour créer un local à la fois accessible et central. En 2015, l'activité postale de l'Agence Postale Communale a été transférée vers le bureau de tabac afin de créer un Relais Poste

Commerçant. Ce choix a permis de libérer les locaux de l'ancienne Poste que nous avons transformés en deux cabinets médicaux. Puis le Dr JACQUEY a été rejoint par le Dr HARANT et ils ont débuté leur activité le 14 septembre 2015 au sein de ce nouveau cabinet.

La patientèle des médecins a crû rapidement et il est devenu de plus en plus évident que la place manquait. Il était par ailleurs nécessaire aussi que les médecins puissent travailler plus étroitement avec le cabinet infirmier.

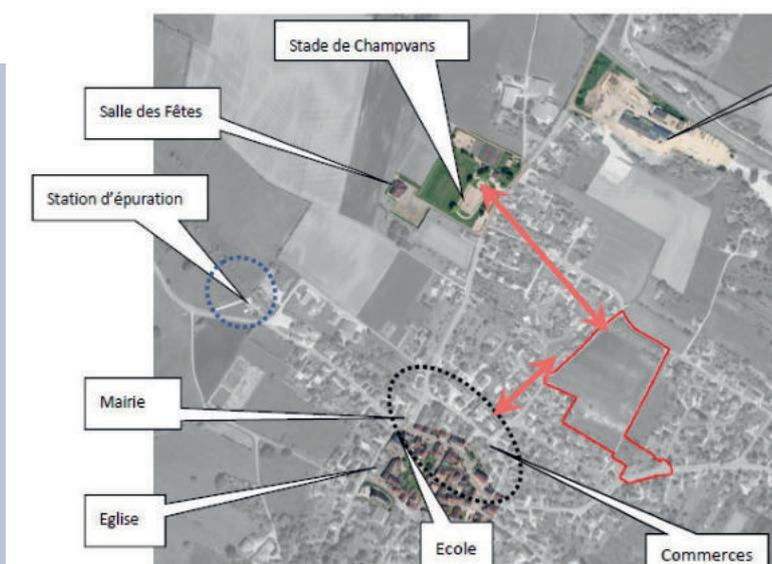
Tous ces éléments nous ont confortés dans l'idée de construire un bâtiment adapté à recevoir nos médecins et infirmières et à engager avec eux un partenariat sur une plus longue durée.

■ Un nouveau quartier

Notre projet a parallèlement évolué car nous souhaitons construire à proximité du pôle santé des logements destinés à recevoir des seniors ainsi qu'un lotissement classique.

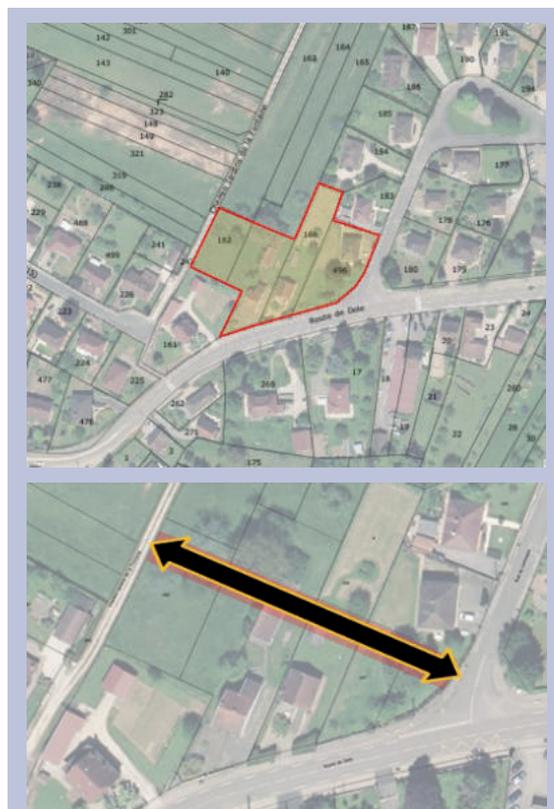
Le besoin foncier devenait donc plus important et la municipalité a exploré avec la SOCAD trois possibilités d'emplacement. Notre choix s'est finalement porté sur le secteur des Jardins-Fontaine car il présente de multiples intérêts :

- ▶ La Commune est déjà propriétaire de plus de 2 ha.
- ▶ Il est excentré des routes départementales tout en étant au cœur du village. On trouve dans un rayon de 400 m. tous les commerces, les services et les installations sportives du stade.
- ▶ Il est situé dans une dent creuse au niveau de l'urbanisme repérée depuis longtemps comme future zone à urbaniser.
- ▶ Le nouveau quartier permettrait de créer une liaison entre les lotissements Champ-Fontaine / du Luminaire / de la rue de la Source.



- Afin de nous accompagner, nous avons confié à la **SPL Grand Dole Développement 39** un mandat de maître d'ouvrage délégué.
- Entre temps, notre pharmacienne nous a proposé de se joindre à notre réflexion dans le but d'agrandir et de relocaliser sa pharmacie à proximité de cette future maison médicale.
- Nous avons eu de manière concomitante plusieurs

opportunités d'acquérir des maisons rue de Dole et du Luminaire. Ces acquisitions coûteuses sont stratégiquement importantes. D'une part, elles nous laissent la possibilité d'implanter un véritable pôle santé (*maison médicale / pharmacie*), d'autre part elles nous offrent l'opportunité de créer une nouvelle liaison depuis la rue de Dole vers le nouveau quartier, tout en améliorant grandement l'accès aux lotissements existants.



■ Un nouveau carrefour

Qui dit nouveau quartier dit nouveaux déplacements. L'augmentation du trafic est estimée à 140 déplacements vers ce carrefour.

Cette connexion sur la RD6, qui a un trafic d'environ 2000 véhicules/jour, nous permettra aussi de créer un aménagement destiné à modérer la vitesse.



Les numéros figurant sur les secteurs à gauche détaillent l'ordre chronologique des différentes étapes de ce projet

Enveloppe financière prévisionnelle phase 1 :

- ▶ Construction de la maison médicale : **649 K€.**
- ▶ Aménagement du carrefour : **544 K€.**



■ Où en sommes-nous ?

Une étape importante a été franchie avec l'accord des professionnels de santé sur le montant des loyers et sa validation par le conseil municipal.

Cette étape étant passée, une consultation pour le recrutement d'un architecte qui sera chargé de la conception et construction de la maison médicale a été lancée. C'est le cabinet de Thierry BARREAUX qui a été retenu. L'objectif est de débiter la construction fin 2021 ou début 2022 pour une mise en service fin 2022.

Une seconde consultation est en cours pour la partie aménagement global du nouveau quartier et du pôle santé. Nous connaissons le résultat mi-avril.

Les coûts de création des infrastructures étant importants et la Commune n'ayant pas encore la maîtrise foncière de l'ensemble, les différentes opérations seront phasées.

Environnement

Quoi de neuf sur "Le Mont" ?

■ Parcs

L'aménagement pérenne du parc Ouest est en cours. Les piquets sont maintenant en place, il ne reste plus que le grillage et les fils à poser. Le parc intègre désormais la zone déboisée qui longe le sentier au sud de l'arboretum. Compte tenu de sa taille, il a été partagé en deux. Cette séparation permettra une rotation supplémentaire du troupeau, ce qui signifie une charge moins longue du sol. La clôture sera prête pour l'arrivée des moutons courant mai.

■ Arboretum



La première étape de la restauration de l'arboretum a été effectuée fin février. Les arbres et arbustes ont été répertoriés, de même que la signalétique. Suite à ce recensement, un renouvellement des plaques et des supports manquants est programmé. Une table de pique-nique viendra bientôt compléter cette halte très fréquentée. Il sera alors possible de manger confortablement au-dessus du parc Ouest en admirant la vue sur le village. A l'issue du réaménagement, un plan de l'arboretum sera disponible en Mairie.

■ Sentier vers la rue de Foucherans

Le sentier fléché pour les VTT entre l'arboretum et la rue de Foucherans, disparu le temps des travaux de déboisement, se redessine doucement sous les pas des promeneurs et les pneus des vététistes. Son cours a été modifié à l'approche de l'arboretum : au lieu d'aller tout droit, il effectue maintenant une courbe cassant la monotonie et proposant ainsi un challenge supplémentaire aux cyclistes parcourant la boucle

12 des 3 Monts...



■ Information

De petits panneaux vont bientôt apparaître à chacun des accès au mont : Rue de Dole, sur le sentier entre la rue de Foucherans et l'arboretum, et au niveau de la barrière près de la chèvrerie. Destinés à donner des informations sur les travaux de remise en état, ils expliquent les différentes transformations subies par le Mont ces dernières années.

Un livret reprenant ces informations sera mis à disposition prochainement.

■ Invitation à la promenade

Le printemps est déjà sur le Mont depuis quelques semaines. Même si les vrais changements se feront sentir à plus long terme, la végétation actuelle vaut le coup d'œil : les violettes et les coucous vous accompagnent le long des sentiers, les ellébores sont en fleurs, les rosettes d'orchidées sont au rendez-vous et les pervenches forment des tapis bleutés de toute beauté. Montez les voir, vous serez largement récompensés !

Mais attention, ne les cueillez pas : le Mont est en convalescence, laissez-le se reposer...



Tapis de pervenches

Révision de l'Aménagement Forestier

La 1^{ère} réunion de présentation en vue de la révision de l'aménagement de la forêt, a eu lieu le 24 février devant la commission forêt. M. BOIRAL, aménagiste chef de projet de l'ONF a animé la réunion, il était accompagné de M. PIANET technicien forestier ONF.

■ Objectif et démarche d'un aménagement forestier

Un aménagement forestier est un document qui garantit la gestion durable conformément au régime forestier. L'objectif étant d'assurer un état boisé à long terme pour :

- ▶ L'approvisionnement de la filière en bois d'œuvre.
- ▶ Le rôle écologique des forêts (*protection des sols, eau potable, biodiversité et protection physique*)
- ▶ Le rôle social.

Il doit proposer un renouvellement suffisant des peuplements pour rechercher à long terme un équilibre des classes d'âges pérennisant ainsi la forêt. Le raisonnement se fait en prenant en compte le temps nécessaire à l'obtention d'un arbre adulte de gros diamètre, donc souvent plus d'un siècle.

Il définit les objectifs de gestion et prévoit les interventions pour les atteindre. Les diagnostics de terrain et les contraintes propres à la forêt détermineront le type de gestion sylvicole à mettre en œuvre.

La démarche d'élaboration d'un aménagement forestier passe par trois rencontres :

- ▶ Présentation générale, bilan et expression des préoccupations.
- ▶ Exposé des études et analyses de terrain, proposition de gestions, pré-validation du scénario.
- ▶ Présentation de l'aménagement en conseil municipal pour validation par délibération.



■ Une volonté d'accroître notre surface forestière

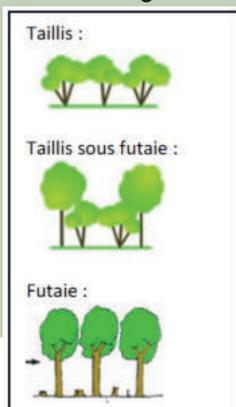
La surface de notre forêt a évolué sensiblement depuis 20 ans notamment en 2003 suite aux échanges fonciers liés à la création de la zone des Champins (*Innova aujourd'hui*). Diverses acquisitions, dont le bois de la Potouze de 9 ha, ont permis de faire croître notre massif forestier **de 5 % en 20 ans**.

■ Depuis 1833, les techniques de production évoluent

● Le premier plan d'aménagement des bois n'est pas récent puisqu'il date de **1833** ! C'est une ordonnance royale qui oblige à procéder à un plan général, à *distraire* le quart de la surface pour former une réserve afin de produire de la futaie et régente le surplus qui a été divisé en 25 coupes.

● L'aménagement de 1966 révolutionne la technique de production en passant du taillis sous futaie à la futaie régulière.

● **2001 amorce un virage de la monoculture vers la biodiversité.** L'aménagement forestier qui se termine (*réalisé en 2001 pour une période de 20 ans*), préconisait la poursuite de la conversion en futaie régulière mais de manière plus parcimonieuse, sur de plus petites parcelles. L'introduction de nouvelles essences comme l'érable sycomore, le merisier, le noyer, le hêtre et le tilleul favorise la biodiversité. Les chênes pédonculés sont remplacés progressivement par les chênes sessiles réputés plus rustiques. Le *balivage* des taillis sous futaie permettra de constituer un relais de production. **Les objectifs sylvicoles de l'aménagement 2001 ont été atteints : 109 ha ont été régénérés et 70.800 m³ récoltés. Les recettes nettes sont en moyenne de 67 K€ / an.**



■ Et maintenant ?

C'est tout l'enjeu de ces études. La commission a émis le souhait d'amplifier l'orientation prise en 2001. C'est-à-dire, intervenir sur de plus petites parcelles en augmentant la diversité des essences. Favoriser la biodiversité contribue à tendre vers un écosystème forestier en bonne santé. L'évolution du contexte climatique nous obligera certainement à introduire de nouvelles essences afin d'adapter notre forêt à ces changements donc de limiter les risques sanitaires. D'autres sujets ont été abordés lors de cette première rencontre : le maintien des zones humides, le bois mort, la régénération naturelle, les périodes d'exploitation, ...

Un écosystème diversifié et en bonne santé supportera plus facilement les changements climatiques à venir. L'aménagement forestier est un équilibre à trouver entre de multiples paramètres. C'est à nous de placer le curseur... La prochaine rencontre aura lieu sur le terrain. Nous ne manquerons pas de vous informer sur la suite de ces études.

Loisirs

PAR MONTS ET PAR VAUX... DE CHAMPVANS À MONNIÈRES

Départ : sur la placette devant le cimetière, direction LES CORROUX, par la rue des Tilleuls. Suivre le balisage jaune du P.R. (sentier de Petite Randonnée)
Attention, ce n'est pas un circuit en boucle ! *Pensez au retour...* Bonne balade !

9,4 km



La randonnée est un parcours découverte à suivre du numéro 1 jusqu'au numéro 9



Vie associative

■ Le printemps du Foyer Rural



"Avec le printemps, reviennent les activités pouvant être pratiquées en extérieur. Ainsi, la randonnée, la marche nordique, la pétanque et la gym ont pu proposer des séances après une adaptation du contenu et des horaires. Les autres activités attendent une amélioration pour pouvoir être de nouveau pratiquées...

Malgré les contraintes sanitaires, un "ouf" de soulagement et de grands sourires ont accompagné cette reprise partielle !

La pétanque et la randonnée ont pu conserver leurs horaires (*seuls les jeunes APCFR ont repris le samedi matin et les adultes de la pétanque attendent la reprise générale prévue pour mi-Avril*). Les randonnées se sont déroulées jusqu'à maintenant à partir de Champvans afin d'éviter le co-voiturage, source importante de contamination. L'occasion de (re)découvrir et d'apprécier les alentours de notre village.

Les Mille-pattes champvannais et la Gym' pour tous ont dû, couvre-feu oblige, modifier leurs horaires.

La marche nordique a eu lieu jusqu'à maintenant les vendredis et samedis matin. Des séances de marche active se font avec la Gym' certains après-midis et samedis matins. La pratique s'effectue après inscription auprès des responsables qui peuvent ainsi organiser les séances en respectant les arrêtés préfectoraux et nationaux.

Les autres manifestations attendront sans doute la fin de l'été (*notre AG se tiendra à l'automne*). Bien que nous espérons une bonne surprise avant cela !

La situation évoluant rapidement, vous trouverez les informations actualisées sur notre site internet :

<http://foyerruraldechampvans.dujura.com>

et je reste joignable par courriel à l'adresse : association@foyerruraldechampvans.dujura.com

A très bientôt pour partager le plaisir d'être ensemble."

Hervé Benoit-Chieux, président du Foyer Rural

Histoire et mémoire du village création d'une commission patrimoine

Appel à candidature !



Lors du conseil municipal du 10 mars 2021, une nouvelle commission a été créée, dénommée «commission patrimoine». Ouverte à l'ensemble des habitants, elle comprend déjà cinq élus, Sylvie Ducugnon, Sophie Soubrier, Thierry Mader, Eric Mugnier

et le maire Dominique Michaud.

Cette création vient concrétiser et renforcer une initiative proposée depuis plusieurs mois par des adhérents d'une nouvelle section du Foyer Rural "**petit patrimoine**", malheureusement restée jusqu'alors au point mort du fait de l'apparition de la Covid19.

Aujourd'hui, les patrimoines bâti et culturel du village doivent être préservés car ils constituent une grande partie de l'identité de notre village.

Grâce à l'engagement de bénévoles et à l'utilisation des nouvelles technologies, des actions de collecte et de numérisation de documents ou photos anciennes peuvent être engagées dès à présent.

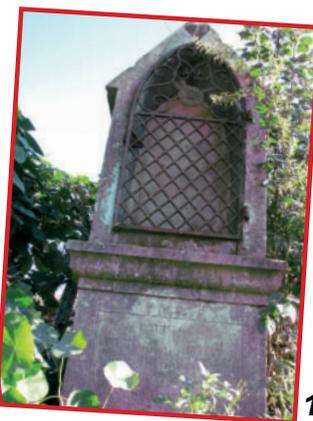
Parallèlement, le recensement du petit patrimoine aux fins de restauration et de préservation sera complété.

Si vous souhaitez rejoindre ces amoureux de notre patrimoine, vous pouvez prendre contact avec :

● La mairie : **03.84.72.03.69** / mairie@champvans.fr

● Le foyer rural :

association@foyerruraldechampvans.dujura.com



Un vent de printemps souffle sur les commerçants de Champvans

GRAND JEU
6 gagnants

du vendredi 19 mars
au vendredi 26 mars

Tirage des 6 gagnants
le 26 mars à 18 h.
devant la boulangerie Gerriet

Vos commerçants participants :

Boucherie Chaffin,
Boulangerie Gerriet,
Proximarché,
Tabac Presse,
Séverine coiffure,
La Ferme de la Binette
Restaurant le Champvannais



Pour cette première opération, 7 commerçants de la commune ont participé.

Les 6 heureux gagnants sont :

1^{er} lot : MILLOT Colette de Champvans

2^{ème} lot : POLITANO Guy de Champvans

3^{ème} lot : DURY Isabelle de Champvans

4^{ème} lot : GUERITEY Pierre de Saint-Seine-en-Bache (21)

5^{ème} lot : DECOUSSE Eric de Franxault (21)

6^{ème} lot : BAUM Nathalie de Champvans

Félicitations aux gagnants !

La valeur totale de ces 6 lots s'élève à près de **800 euros** !

Merci aux commerçants

